

# COMMISSION DE CONCERTATION : PROCES-VERBAL Séance du 08 février 2024

Sont présents :

## Administration communale d'Anderlecht

**Président** M. KESTEMONT Co-Présidente M MÜLLER- HÜBSCH Secrétaire M<sup>me</sup> VERSTRAETEN

## Administration communale de Molenbeek Saint-Jean

Echevin de l'Urbanisme M. GJANAJ Echevin de la Mobilité M. ACHAOUI Urbanisme M. BOTTCHER

## Bruxelles Urbanisme & Patrimoine – Direction de l'Urbanisme

M. STRUELENS

## Bruxelles Urbanisme & Patrimoine – Direction des Monuments et Sites

M. DESWAEF

## **Bruxelles Environnement**

M. MOENECLAEY

#### **DOSSIER**

PV01	Demande de permis d'urbanisme introduite par le SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES (SPRB)
Objet de la demande	Réaménager la voirie de façade à façade, entre le
	boulevard Louis Mettewie et la rue Van Soust.
Adresse	Chaussée de Ninove, 621 - 788 et 975 - 1144
PRAS	Espace structurant



# COMMISSION DE CONCERTATION : PROCES-VERBAL Séance du 08 février 2024

#### **EXAMEN DU DOSSIER PAR LA COMMISSION**

#### A. REMARQUES ET/OU PLAINTES ARRIVEES A L'ADMINISTRATION :

L'enquête publique a fait l'objet de 24 réactions (5 introduites à Molenbeek Saint-Jean et 19 à la commune d'Anderlecht).

# **B.** PERSONNES QUI ONT DEMANDE A ETRE ENTENDUES ET QUI SONT CONVOQUEES :

Le demandeur et l'architecte ont été entendus.

Les réclamants ont été entendus sur les sujets suivants :

- Il y a lieu de tenir compte du projet de réaménagement de la rue Van Soust ;
- Prévoir au moins 1 emplacement pour vélo cargo à chaque série d'arceaux vélo ;
- Prévoir des plateaux, des trottoirs continus et des pistes cyclables traversants sur l'ensemble des carrefours ;
- Piste cyclable de 1.60m mais en temps normal maintenant c'est 2m50-2m80 avec les bacs, vélos cargo ;
- Mettre une séparation entre les vélos et les piétons
- Prévoir des oreilles de trottoirs avec un angle moins grand afin de diminuer la vitesse des voitures dans les rues adjacentes ;
- Signalisation de la zone 30/km/h trop petit prévoir de panneaux C43, cela a un impact sur la sécurité :
- Déplacer le feu prévu devant le 1005 rue de Ninove ;
- Pharmacie : mettre le feu avec le passage pour piétons à cet endroit. Il n'y a pas de point d'intérêt pour traverser en face de la rue du Caprice. Ce feu pourrait bénéficier ainsi à la résidence et à la rue du Caprice en même temps ;
- Déplacer les plantations et prévoir, pour les voitures, un tourne à gauche au niveau de la rue Paloke et la rue du Caprice et à l'entrée de la résidence Paloke ;
- S'il y a des bornes centrales, prévoir des ronds-points pour tourner et permettre de faire demi-tour ;
- Réduction du parking au détriment des habitants
- Stationnement : population ne va pas diminuer, détruire de l'emplacement de parking sans penser à compenser, c'est ridicule. Le soir, il n'y a plus une seule place de libre. Police déjà pas capable de faire respecter le E9b.
- Qu'est-il prévu au niveau de la résidence 1005 chaussée de Ninove? Attention l'obstruction de la visibilité pour les voitures sortant de la résidence 1005 plantation d'arbres ou des bacs à fleurs, zone de parking trop proche obstruant la visibilité.
- Pas d'étude d'incidence pour la résidence 1005 alors que pour la rue du Caprice oui.



# COMMISSION DE CONCERTATION : PROCES-VERBAL Séance du 08 février 2024

# DÉCIDE

**AVIS MOTIVÉ DE LA COMMISSION** 

REPORT de la CC au 22/02

## **INSTANCES:**

# ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANDERLECHT

Président	M. KESTEMONT	
Secrétaire	M <sup>me</sup> VERSTRAETEN	

# **ADMINISTRATION RÉGIONALE**

Bruxelles Urbanisme & Patrimoine Direction de l'Urbanisme	M. STRUELENS	
Bruxelles Urbanisme & Patrimoine Direction des Monuments et Sites	M. DESWAEF	
Bruxelles Environnement	M. MOENECLAEY	